

# Différences

mr  
ap

SEPTEMBRE 1993 - N° 144 - 10 F

EDITO

## PROCHES ET SOLIDAIRES

Le Conseil Constitutionnel a validé les lois sur la réforme du Code de la Nationalité et celles sur les contrôles d'identité.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous attendons le jugement des sages sur la Loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France.

Tout est à craindre désormais.

Ces mesures attribuent des pouvoirs considérables et démesurés aux préfets, maires et policiers... et auront des effets restrictifs en matière de garantie et de protection des libertés individuelles.

L'actualité récente a montré à quel point le règne de l'arbitraire administratif ouvre la voie au développement de toutes sortes de bavures.

Loi d'endiguer l'inquiétante progression du racisme, les logiques du bouc-émissaire sur lesquelles se fondent ces textes risquent de l'alimenter.

Certes, le gouvernement a décidé de relancer et de développer les cellules départementales de lutte contre le racisme. Nous en prenons acte. Peut-être notre action sur cette dernière période n'y est elle pas tout à fait étrangère.

En tant qu'organisation responsable, le MRAP doit s'investir sans a priori ni naïveté. Détermination et rigueur doivent profiter à notre lutte contre tous les racismes. Le MRAP doit être un lieu de mobilisation concrète contre l'exclusion de fait et de Droit.

Après un travail de mobilisation, d'information, de pression lors du débat sur l'immigration, nous avons désormais un devoir de solidarité à l'égard de toutes les futures victimes de ces lois. Cet objectif nous impose de privilégier l'anti-racisme de proximité.

Déjà, à Paris, en région parisienne, dans quelques villes de province, des militants et sympathisants ont mis en place des permanences d'accueil, d'informations et de soutien juridique. Elles doivent se développer.

Résister et promouvoir nos valeurs supposent un effort renouvelé de chacun d'entre nous pour atteindre ce vivier d'hommes et de femmes proches de nos convictions, de notre engagement et qui n'attendent qu'un pas vers eux pour nous rejoindre et faire du MRAP l'organisation à la hauteur des nouveaux, difficiles et longs combats à venir.

Mouloud Aounit

## ALGERIE VIOLENCES ET CONFUSION

*Entre violence terroriste  
et paralysie  
d'un pouvoir d'Etat  
apparemment miné  
par son hétérogénéité,  
l'Algérie se débat dans  
une confusion extrême.*

*Nous avons tenté,  
avec les précautions  
qui s'imposent,  
une analyse de  
la situation actuelle et  
interviewé Pierre Bourdieu,  
professeur au Collège de  
France et président du  
Comité International de Soutien  
aux Intellectuels Algériens  
qui s'est constitué au mois  
de juin à Paris.*

On savait l'Algérie plongée dans une crise politique et économique sans précédent dans son histoire post-coloniale. L'éclosion du pluralisme politique et de la liberté d'expression avait emblé laissé un arrière-goût d'amertume: elle s'est faite à la faveur de bouleversements dictés par la répression des émeutes d'octobre 1988 et de manière concomitante à la puissante émergence d'une mouvance politique intégriste de l'islam dont les programmes et les prêches se résument à une litanie de sanctions pénales. Depuis près de deux ans, s'est installé le cycle quasi-quotidien des actes terroristes attribués aux islamistes, parfois revendiqués par les publications clandestines de l'ex-Front Islamique du Salut, auxquels répondent la traque et la répression exercées par les forces de sécurité, banalisant sur leur passage torture, "pacification" et "rafistage", des mots et des choses que les Algériens en âge de se remémorer la guerre de libération croyaient définitivement relégués au passé.

Les meurtres en série d'intellectuels algériens de grande réputation comme le psychiatre Mahfoud Boucebei, le poète Tahar Djaout ou le sociologue M'hamed Boukhobza ont eu, en France, un effet-choe. Tant que les cibles des attentats étaient des membres des forces l'ordre, des magistrats, des fonctionnaires ou des civils anonymes, on pouvait croire à la thèse, simpliste, du bras-de-fer entre les "deux forces organisées" du pays: l'armée et le FIS qui, sitôt dissous, était relayé par le Mouvement Islamique Armé (MIA).

Lire la suite page 4

Le MRAP a édité, dans le cadre de la campagne contre les lois Pasqua, un matériel qui permet de "s'afficher": une affiche (70x100 cm) "la loi Pasqua, une bavure permanente" et quatre affichettes (35x50 cm), "Pour le droit de vivre en famille"; "Pour une justice égale pour tous"; "Pour que l'asile reste un droit" et "Non au délit de sale gueule". Le lot de 5 affiches (en quatre couleurs) à 15 F.

- les autocollants "Quoi ma gueule ?" contre les contrôles au faciès (couleur rouge sur blanc) 2 F l'unité.

Chèques à l'ordre du MRAP, 89 rue Oberkampf 75011 Paris. tél 48068800.

## SOMMAIRE

Repères chronologiques .....	p	2/3
Italie : l'ascension des Ligues .....	p	4/5
Algérie : - Violences et confusion (suite).....	p	6
- Interview de Pierre Bourdieu.....	p	7
Activités du MRAP.....	p	8
Le MRAP à Vienne.....	p	9
Immigration : Lois de tous les dangers.....	p10/11	

**Faute de parution en août, ces repères concernent la longue période mi-juin/début août. Des choix ont dû s'imposer. Pour ce qui concerne l'Algérie, l'Italie, et les lois sur l'immigration, nous nous permettons de vous renvoyer en pages intérieures.**

## PROFANATIONS:

**10/11 juin:** profanation de 94 tombes du carré juif du cimetière du Haut-Vernet, près de Perpignan

## BOSNIE

3 membres d'une association de bienfaisance de Vénissieux (un jeune Français et deux immigrés, turc et algérien), en Bosnie pour aider les Bosniaques, arrêtés mi-juin par les forces croates.

Poursuite des combats entre forces croates et musulmanes.

**12 juin:** Lors d'une visite à Paris, le Président Izetbegovic rappelle que les zones de sécurité créées un mois plus tôt par l'Onu n'en sont pas, qu'aucune force internationale ne les protège, que Goradze assiégée subit le pilonnage permanent des milices serbes y compris sur son hôpital, et demande la levée de l'embargo sur les armes. **Le 15:** il réfute toute nouvelle session de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie susceptible d'aboutir à de nouveaux dépeçages de la Bosnie. Le représentant bosniaque à la Conférence sur les Droits de l'Homme à Vienne demande aux Nations-unies de prendre toute mesure pour mettre un terme "au génocide de Goradze". En Bosnie occidentale, la "purification ethnique" se poursuit avec départ forcé des

populations croates et musulmanes. **16:** accord serbo-croate à Genève sur la création d'une confédération sur des bases ethniques, mettant fin au plan Vance-Owen. Izetbegovic se retire des pourparlers. **17:** Clinton annonce que les Etats-unis sont prêts à accepter le nouveau "plan", au nom du "réalisme". **18:** ènième cessez-le-feu sur Sarajevo et interruption des bombardements de Goradze. **21:** contre Izetbegovic, une partie de la présidence collégiale bosniaque (multi-ethnique) vote la poursuite des négociations tripartites et Fikret Abdic y participera (avec d'autres membres). 3 entités ethniques devraient être consacrées. Mais les combats - essentiellement croato-musulmans - se poursuivent sur le terrain avant le tracé des frontières et Mostar est toujours assiégée. **29:** les 10 membres de la présidence bosniaque, à Sarajevo, entendent présenter un plan commun. Le C.S-Onu refuse de lever l'embargo sur les armes qui frappe de fait les Bosniaques: 9 abstentions (dont: France, Espagne, Grande-Bretagne, Russie) contre 6 voix pour (dont Etats-unis). Sarajevo subit une pénurie d'eau (3 semaines). **8 juil.:** Pour Izetbegovic, la Bosnie n'accepte de division ethnique que sous la contrainte, et plutôt qu'une "guerre sans fin".

**Le 11** la présidence collégiale propose "un Etat fédéral où les citoyens des trois nationalités auront des droits égaux". **23:** une nouvelle offensive serbe sur Sarajevo retarde la reprise des négociations. **30:** accord de principe serbo-croato-bosniaque pour une Union de trois Républiques sur le sol bosniaque. Cessez-le-feu. Les Etats-unis "étudient" une possible attaque aérienne contre les positions serbes qui bombardent Sarajevo.

**Serbie: 4 juil.:** 10.000 personnes rassemblées à Belgrade demandant la libération des époux Draskovic. **5:** Danielle Mitterrand à Belgrade. **9:** Slobodan Milosevic "grâce" les époux Draskovic.

## JEAN MOULIN

**17 juin:** commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'arrestation de l'ancien Président du

Conseil national de la Résistance. F. Mitterrand appelle à "rester vigilants"

## TURQUIE/KURDISTAN

Dix millions de Kurdes vivent en Turquie, le PKK revendiquant l'indépendance du Kurdistan. **8 juin:** le PKK annonce la fin du cessez-le-feu unilatéral décrété le 17 mars, et déclare "une guerre totale" contre la Turquie. **11:** le chef d'Etat-major de Turquie annonce que "les rebelles kurdes du PKK" seront "nettoyés dans les plus brefs délais". Renforts massifs de l'armée turque dans le sud-est anatolien et à la frontière irakienne. **13:** une femme, Tansu Ciller (droite "modérée") devient Première Ministre. Son gouvernement, affirme-t-elle, sera "dur comme la pierre" contre le PKK. **24:** Actions concertées du PKK contre des représentations turques en Europe: Marseille: 3h. d'occupation du consulat turc avec prise d'otages, sans armes, puis adresse de cinq minutes à la presse; 20 h. à Munich, manifestations devant l'ambassade à Berne, mort par balles d'un des manifestants; attaques d'entreprises nationales turques à Copenhague, Stockholm, Londres, et dans une vingtaine de villes d'Allemagne. **26:** trois attentats, que le PKK ne revendique pas, dans la ville touristique d'Antalya: 26 blessés. Nouveaux attentats en juil. Plusieurs attaques contre des villages turcs: le PKK réfute en être l'instigateur. **24:** 4 touristes français enlevés à Van, dans le sud-est, après deux autres touristes, britannique et australienne par le PKK. L'"unité ottomane de vengeance" enlève à son tour un journaliste pro-kurde. Tansu Ciller promet des investissements économiques en faveur de la population kurde, qui attend une solution politique. **2 juil:** manifestations à Sivas, dans l'Est de la Turquie, de militants intégristes protestant contre la présence d'un écrivain laïciste de gauche, Aziz Nesin, censé traduire Rushdie: 36 morts. 100.000 personnes participent aux obsèques à Istanbul le 9.

## AFRIQUE DU SUD

**9-20 juin:** week-end sanglant (affrontements Inkhata contre Anc): une quarantaine de Noirs tués. **22:** au cours des négociations, le Congrès Panafricain accepte le principe d'un abandon de la lutte armée. **23:** rencontre Mandela-Buthelezi sous les auspices de Desmond Tutu. **25:** gouvernement et Anc fixent au 27 avril 1994 les premières élections multiraciales, mais l'extrême-droite blanche refuse, en alliance avec les représentants de trois bantoustans, -parmi lesquels Buthelezi, chef de l'Inkhata- faute d'assurances sur une autonomie de leurs régions y garantissant la pérennité de leur pouvoir. Plus de 1000 manifestants armés d'extrême-droite, en uniformes et portant des insignes semblables à ceux des SS, mettent le siège plusieurs heures à l'immeuble des négociations avec la complaisance des forces de l'ordre et revendiquent un "Etat boer". 4 d'entre eux arrêtés. **Juil:** nouveaux week-ends sanglants dans les ghettos noirs: plusieurs dizaines de morts. **19:** ni le parti conservateur ni l'Inkhata ne participent plus aux négociations. **25 juil.-2 août:** visite de Michel Rocard en Afrique du sud, rencontres avec De Klerck, Pik Botha, Mandela et Buthelezi. **3:** le gouvernement accepte l'idée d'une force de l'ordre multiraciale comprenant des militaires de l'Anc, pour assurer la sécurité des cités noires.

## "FILS SPIRITUEL D'HITLER":

**14 juin:** Le Tribunal de Grande Instance de Nancy déboute Le Pen de sa plainte contre Paul-Elie Lévy qui l'avait accusé d'être "le fils spirituel d'Hitler" et avait appelé toutes les villes de France où il se rendait à "le recevoir comme il le mérite".

Le maire de Corfou qualifie Le Pen venu y tenir meeting "d'indésirable". Plusieurs milliers d'habitants manifestent contre sa venue.

## HAITI:

**15 juin:** sous la menace d'un blocus pétrolier par l'Onu

# DU MOIS

devant prendre effet le 23, l'Assemblée nationale décide le retour du Président élu Aristide, destitué par un coup d'Etat militaire le 30 sept. 1991. Mais elle impose pour ce retour qu'il accepte la validité des mesures prises durant son exil. **24:** Aristide accepte de négocier avec les militaires. **27:** début des négociations Aristide/ Cedras. Violente répression à Port-au-Prince contre des manifestants réclamant le retour d'Aristide. **3 juil.:** le général Cédras puis Aristide, sous l'égide de l'Onu et de l'Oua, signent un texte d'accord prévoyant le rétablissement par étapes de la démocratie dans le pays et le retour d'Aristide avant fin octobre. Satisfait à la Maison Blanche, qui subit de ferventes critiques après le renvoi forcé - en contrevenant au Droit international- de milliers de réfugiés haïtiens fuyant les assassinats -près de 3000 en moins de deux ans- et violences de l'armée et de la police. **15 juil.:** les partis politiques approuvent l'accord Aristide/Cédras: le Parlement devrait accepter le gouvernement nommé par Aristide, le général Cédras, chef du gouvernement putschiste, démissionnerait, l'Onu aiderait à moderniser l'armée, à éviter la poursuite des représailles durant la période transitoire puis les vengeances populaires, une force de police autonome serait créée et, après le retour d'exil d'Aristide, l'Onu suspendrait ses sanctions.

## ALLEMAGNE:

Les actionnaires d'IG Farben, ancien trust chimique nazi, fournisseur du gaz Zyklon B et exploiteur des déportés réduits à son compte à l'esclavage, en assemblée annuelle à Francfort le 21 juil., entendent récupérer les biens de la firme confisqués après 1945 par l'Allemagne de l'est.

**1er août:** annonce officielle de la libération mi-mai de l'ancien commandant du camp d'extermination de Treblinka, Kurt Hubert Franz, condamné à perpétuité pour participation au meurtre de 300.000 juifs.

**Néo-nazis:** La police criminelle relève 3.365 attaques racistes durant le premier semestre

1993 (plus de deux fois plus que sur la même période 92), dont 1.300 en juin. **11 juin:** une heure de grève de la communauté turque contre ces violences. Nouveaux incendies dans tout le pays presque quotidiennement contre des foyers de demandeurs d'asile ou habitations d'étrangers. Agressions physiques de skinheads contre des jeunes, des sans-abris, des étrangers, résidents ou touristes, plusieurs morts et blessés graves. Amnesty demande l'envoi d'un observateur de

l'Onu en Allemagne. Les néonazis bénéficieraient d'un réseau de propagande téléphonique, notamment dans la région de Francfort.

**21 juin:** la municipalité de Mayence interdit un rassemblement de néo-nazis. **23:** le Parlement accepte d'indemniser les étrangers victimes des attentats néo-nazis s'ils résident en Allemagne depuis trois ans au moins. Un profanateur de cimetières juifs et de monuments à la mémoire de l'Holocauste condamné le 18 à 4 ans

## ISRAEL/LIBAN: LA GUERRE

**Négociations: 15 juin:** début du dixième round de négociations israélo-palestiniennes. Les Etats-unis favorables à une déclaration de principe commune. Les négociateurs israéliens proposent que les Palestiniens ne contrôlent que des secteurs administratifs et sociaux (santé, éducation) et envisagent un retrait de Gaza. L'Olp n'est pas défavorable à un retrait de Gaza toujours assiégée (depuis fin mars) mais fait valoir le principe de l'intégrité territoriale de l'ensemble des territoires occupés et les termes de références des négociations entamées à Madrid: les résolutions 242 et 338 de l'Onu prévoyant le retrait de tous les territoires occupés depuis 1967. Les négociateurs palestiniens revendiquent un réel transfert du pouvoir politique et la maîtrise des ressources nationales palestiniennes.

Lors d'un visite à Paris, le Premier ministre israélien déclare le 30 qu'Israël refuse de rendre un pouce de Jérusalem-est illégalement annexée. La colonisation se poursuit autour de la ville: plus de 16.000 nouveaux logements en construction pour de futurs colons. L'organisation américaine Middle-East Watch dénonce dans son rapport "permis de tuer" les "unités spéciales" israéliennes, composées de soldats parlant arabe et déguisés en Palestiniens, ayant tué sans sommation plus de 120 personnes, la plupart sans armes et parce qu'elles peignaient des slogans ou jetaient des pierres. Par ailleurs, du 9 déc. 92 au 9 juin 93, 38 enfants palestiniens ont été tués par les soldats, selon l'organisation israélienne B'Tselem.

**12 juil.:** l'Olp confirme des contacts secrets avec le gouvernement israélien.

**Liban: 8 et 9 juil.:** après les tirs de roquettes du Hezbollah (organisation libanaise islamiste pro-irakienne de résistance contre l'occupation israélienne) fin juin contre des blindés israéliens, le Fplp-cg (tendance palestinienne basée à Damas et opposée au processus de paix) et le Hezbollah revendiquent deux attaques contre des militaires israéliens dans la zone qu'Israël continue à occuper au sud du Liban: 5 soldats tués. Israël réplique par des raids au sud-Liban (le 9...). Puis, tirs de roquettes du Hezbollah y compris contre la Haute-Galilée.

**20:** renforts israéliens au sud-Liban, menaces contre le Hezbollah et le Fplp-cg. **22:** attaque du Hezbollah, mort d'un militaire israélien dans la zone occupée, raids d'hélicoptères israéliens, dénoncés par le Liban et la Syrie. Nouveaux raids aériens et terrestres d'Israël (près de 30 en 12 heures) le 25 contre le sud-Liban, y compris contre des villages majoritairement chi'ites au nord de la zone occupée (région de Baalbeck...). 17 morts (civils + 4 soldats syriens), 60 blessés civils, plusieurs maisons détruites: le Hezbollah réplique par de nombreux tirs de Katiouchas: 2 civils tués. Les dirigeants israéliens affichent officiellement l'objectif: toucher la population civile libanaise, la forcer à "monter vers le nord", pour "faire pression" sur le Hezbollah. Warren Christopher appelle "les protagonistes... à la retenue" mais rejette la responsabilité de l'escalade sur le Hezbollah libanais. Réaction analogue au Quai d'Orsay. **26:** Israël poursuit son offensive au Liban (la plus importante depuis l'invasion du pays en 1982). Au moins 38 morts dans la population civile, 120.000 habitants des villages libanais visés contraints à l'exode. La Syrie condamne cette agression et accuse Israël de vouloir l'"entraîner dans une bataille terrestre pour faire échouer la visite de Christopher

au Proche-Orient". Mais reste "attachée au processus de paix". Bombardements israéliens plus intenses le 28: Israël veut officiellement vider de tous ses habitants une nouvelle zone au nord de celle qu'il occupe au sud du pays depuis 1985 et enjoint la population, avec l'aide de l'ALS, à choisir la fuite ou les bombardements. De 300.000 à 360.000 réfugiés, 59 morts, 250 blessés dont des soldats de la Finul, plusieurs dizaines de villages totalement dévastés. Le village natal du chef du Hezbollah particulièrement bombardé. Israël déclare que son offensive baptisée en hébreu "rendre compte" ne signifie pas "règlements de comptes" mais "justice rendue". Le Hezbollah réplique par des tirs de roquettes en Galilée. Le Liban appelle le secrétaire général des Nations-unies à venir au Liban, Hélias Hraoui réitère son soutien à la Résistance libanaise. "légitime", rappelle-t-il et appelle les Etats-unis à faire pression sur Israël pour qu'il se retire du sud du pays, condition de la sécurité dans la région. Mgr Sfeir, patriarche maronite, reçoit une délégation du Hezbollah en signe de solidarité. Le conseil de sécurité de l'Onu rappelle son "attachement à la pleine souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Liban, dans des frontières internationalement reconnues" et renouvelle le mandat de la Finul pour 6 mois. "Etant donné l'évolution de la situation au Liban et le contexte historique du conflit du Proche-Orient, il est déplorable qu'un gouvernement adopte sciemment une politique qui provoquera de nouveaux flux de réfugiés" affirme Boutros-Ghali. Bill Clinton appelle le Hezbollah à "cesser ses attaques". Israël à "cesser ses bombardements", la Syrie à moins de retenue pourtant jugée "louable". L'opinion israélienne est majoritairement favorable aux attaques israéliennes, mais les ministres du Meretz demandent "l'arrêt des bombardements, au moins lorsque les Hezbollah interrompent ses tirs de roquettes".

**29:** La Syrie propose un arrêt simultané des combats et le déploiement de l'armée libanaise au sud du pays qui s'y dit prête si les pays arabes lui apportent son aide. Damas a le soutien de Velayat, venu spécialement d'Iran à Beyrouth et le Hezbollah est prêt à s'y engager. Israël ignore la proposition, poursuit les bombardements, menace les contingents de la Finul. **30:** conseil ministériel de la Ligue arabe, et rencontres Hezbollah/Syrie. Dans les territoires occupés, le Jihad Islami menace de s'en prendre aux Américains au Proche-Orient si les Etats-unis ne mettent pas fin à la guerre, ultimatum fixé au 1er août.

**31:** conclusion d'un cessez-le-feu. "Si le but d'Israël était de détruire le Liban sud, il a réussi", affirme le Premier ministre libanais. 152 morts, plus de 450 blessés, plus de 500.000 réfugiés dont les villes et villages sont détruits (plus de 10.000 maisons totalement, 20.000 partiellement. "Si son objectif était d'anéantir la résistance et son infrastructure, c'est un échec, pendant sept jours et sept nuits, la plus puissante armée du Moyen-Orient nous a bombardés et c'est un grand Zéro". "Les Israéliens nous donnent deux options: soit nous désarmons le Hezbollah, et c'est la guerre civile puisque Israël occupe le sud-Liban (...), soit ils nous détruisent, mais il y a une autre solution, qu'ils refusent: c'est qu'ils s'engagent à se retirer(...). Avec les armes que nous possédons maintenant, tout le monde peut bombarder. La seule solution est politique".

**2 août:** début de la tournée au Proche-Orient (Egypte, Israël et territoires occupés, Syrie, Jordanie) du secrétaire d'Etat américain Warren Christopher.

I.A.

Suite de la page 3

des néo-nazis alsaciens. Un néo-nazi accusé d'avoir poignardé un demandeur d'asile condamné (26) à 7 ans de prison. **4 août:** la police conseille aux étrangers de se munir... d'extincteurs, dans un prospectus rédigé en dix langues.

**Nationalité:** Kohl annonce (16 juin) la présentation prochaine d'un nouveau code susceptible de permettre la naturalisation des enfants d'immigrés. 63% des Allemands favorables à la double nationalité (sondage 20).

**Tsiganes:** plusieurs centaines de Tsiganes campent du 16 mai au 7 juillet, dans l'ancien camp de concentration de Dachau, pour protester contre les menaces d'expulsions pesant sur eux. Puis, installés sur les bords du Rhin, ils s'adressent à la commission européenne des Droits de l'Homme.

**APPEL À LA VIGILANCE:**

**12 juillet:** 40 intellectuels français et européens créent un "comité de vigilance" et lancent un appel au discernement contre "la stratégie de légitimation de l'extrême-droite" "Cette stratégie, écrivent-ils, profite de la multiplication de dialogues et de débats autour, par exemple, de ce qu'on appelle pour le moins légèrement la fin des idéologies, de la disparition supposée de tout clivage politique entre la gauche et la droite, du nouveau résumé des idées de nation et d'identité culturelle.(...) nous craignons de voir prochainement se banaliser dans notre vie intellectuelle la présence de discours qui doivent être combattus parce qu'ils menacent tout à la fois la démocratie et les vies humaines (...)"

**NÉO-NAZIS**

**15 juillet:** arrestations et perquisitions parmi un groupe de néo-nazis alsaciens, détenteurs d'armes et de matériel de propagande hitlérien.

**SOMALIE**

Après les bombardements de Mogadiscio par les forces de l'Onu ayant fait mi-juin (cf N°143) plusieurs dizaines de morts civils, ceux du QG du

général Aïdid, ceux (17 juin) de la maison de l'Action catholique contre la faim ayant fait un mort et plusieurs blessés et de l'hôpital Digfer abritant des civils blessés, MSF introduit un recours auprès de l'Onu pour violation du Droit humanitaire. Manifestations à Mogadiscio en faveur d'Aïdid, accusé par l'Onu d'organiser les embuscades contre les casques bleus. **12 juil.:** nouveaux bombardements. La foule s'en prend aux journalistes: 4 morts. L'Italie (13) demande que l'Onu revoie ses objectifs et s'engage dans une vraie mission de paix. **4 août:** selon des quotidiens américain et britannique, un rapport confidentiel interne de l'Onu remet en cause la légalité des attaques militaires sans sommation des casques bleus, assimilables selon certains Etats membres à "des meurtres purs et simples".

**VEL D'HIV:**

**16 juil.:** 1ère commémoration officielle, 51 ans plus tard, de la rafle du Vel d'Hiv.

**BRÉSIL:**

**23 juil.:** 8 nouveaux enfants des rues massacrés à Rio. Des soldats et policiers militaires auraient participé au massacre.

**ETATS-UNIS**

**16 juil.:** arrestation des membres de groupes néo-nazis prônant la guerre raciale et projetant plusieurs meurtres dans la communauté noire.

**4 août:** condamnation à deux ans et demi de prison des deux policiers reconnus coupables de coups et blessures à l'encontre de l'automobiliste noir Rodney King.

**DOUTE SUR DEMJANJUK**

**29 juil.:** condamné en 1988 à la pendaison pour "crime contre l'Humanité" car convaincu alors d'être le bourreau du camp d'extermination de Treblinka où périrent plus de 800.000 juifs, Ivan Demjanjuk est acquitté au bénéfice du doute à la suite de l'ouverture des archives du KGB. Il reste accusé du même crime au camp de Sobibor, où 200.000 juifs furent exterminés.

*Chronologie établie par I.A.*

# IMPLOSION D'UN SYSTEME, ASCENSION DES LIGUES

*Les Ligues d'extrême-droite progressent dangereusement dans le Nord de l'Italie. Dans le paysage du nationalisme européen, elles ont la spécificité d'être avant tout régionalistes.*

**20** juin 1993. Milan, capitale industrielle du Nord de l'Italie, vient d'élire une nouvelle municipalité : Marco Formentini, candidat de la Ligue lombarde, est arrivé en tête au second tour des élections municipales. Il recueille, face à un candidat commun de la gauche, 57,1% des voix et 36 sièges sur 60 au conseil municipal. Déjà, au premier tour, tandis que le Pds (ex-parti communiste), remportait des succès importants dans le Nord et le centre, à Turin, Ravenne, Ancône, les deux partis du gouvernement, la Démocratie chrétienne et le Parti socialiste italien, avaient déploré dans la Péninsule des scores souvent exécrables.

Umberto Bossi, le chef de file de la Ligue lombarde, ne rêvait pas mieux pour sa formation d'extrême-droite, qui, quasi inconnue voici encore trois ans, ne fait depuis que confirmer son ascension,

spectaculaire dans le Nord du pays.

L'Italie du Nord se laisserait-elle séduire par un nouveau fascisme ? Pas si simple. Sur fond de crise morale, idéologique, institutionnelle, économique, sociale, il semble que ce soient avant tout les discours contestataires de type poujadiste, mais régionalistes qui gagnent les faveurs d'une population désabusée et désorientée.

C'est à la fin des années 70 et au début des années 80 qu'émergent les Ligues italiennes : Ligue lombarde, héritière de la Ligue pour l'autonomie de la Lombardie, Ligue alpine, Ligue du Nord... En 1990, la Ligue lombarde crée le choc en sortant brusquement de la marginalité et en obtenant en Lombardie plus de 20% des suffrages. Sa crédibilité régionale est née. Peu à peu, elle s'impose dans tout le

Nord de l'Italie. En avril 1992, lors des élections générales (législatives), elle obtient 23% des voix en Lombardie, et plus de 17% dans le Nord de la Péninsule, avec près de 18% dans le Piedmont, près de 17% à Venise, 14% en Ligurie... Avec 8,7% des voix au niveau national et près de 80 sièges, elle s'impose comme le 4ème parti italien, tandis que vacillent les grands partis traditionnels et avec eux tout le système des partis. Le régionalisme apparaît, au moins dans le Nord, comme l'une des nouvelles donnes. La Ligue ravit la première place à la Démocratie chrétienne à Brescia. A l'automne, elle devance également ses concurrents à Mantoue. En décembre 1992, elle obtient 36% des voix à Varèse, mais ne parvient à réunir des alliances lui permettant d'y prendre le pouvoir. Le parti néo-fasciste MSI, lui, double quasiment son électorat avec près de 16% des voix. Aux municipales de 1993, outre Milan, la Ligue arrive en force dans plusieurs grandes villes, telles Novare, Lecco, Pavie, Vercelli, Pordenone, sur fond d'abstention d'environ 20% au 1er tour, 30 % au second.

**DES PARTIS TRADITIONNELS GANGRÈNÉS PAR LA CORRUPTION**

Deux thèmes principaux émaillent les discours et revendications de la Ligue lombarde, deux facettes d'un même objectif, le séparatisme du Nord : mettre un terme au financement de ce que Bossi appelle la "Rome voleuse", c'est-à-dire le système de

corruption organisée dont Rome est désignée comme le symbole, et se départir du sud de la Péninsule, traditionnellement plus pauvre que le Nord. La Ligue n'a pas hésité à appeler ses électeurs au boycott fiscal, et au boycott des bons du trésor nationaux, leur suggérant les investissements étrangers et créant un beau scandale dans le pays.

Voici moins d'un an, la presse italienne faisait apparaître que si près des 2/3 des électeurs de la Ligue étaient favorables à l'autonomie du Nord, plus de 40% votaient pour elle faute de confiance en quelque parti que ce soit, et le quart pour la limitation de la fiscalité. C'est que les partis politiques italiens traditionnels sont aujourd'hui discrédités. Il ne s'agit pas seulement ni d'abord d'une crise idéologique ou de références apparue avec l'effondrement des pays de l'Est et la chute du mur de Berlin, touchant principalement les électeurs du Parti communiste. La crise politique est avant tout nationale. A l'occasion de l'opération "mains propres" lancée par les juges italiens, la société découvre officiellement que les partis n'ont pas d'abord joué leur rôle d'animateurs de débats politiques, que les élus n'ont pas joué celui de gestionnaires au niveau local ou national, mais ont aussi, ou surtout, fait fonctionner un système de corruption bien huilé et de partage du pouvoir jusque dans les entreprises nationales, telles que la radio et télévision. En pleine déliquescence de l'Etat, en pleine crise économique et financière, des noms tombent, et non des moindres, des plus hautes sphères du pouvoir. Les sui-

cides se multiplient dans la dernière période. Et les attentats meurtriers aussi contre des juges, ou contre des symboles de la culture et de l'identité italiennes, quasi-unanimement attribués à la mafia, rappelant d'autres heures noires de l'histoire du pays. Faute d'une émergence forte de mouvements alternatifs à cette crise, malgré quelques tentatives d'alliances, c'est tout le système politique et institutionnel qui semble implorer, et les mouvements régionalistes en tirent profit.

**"CONTRE LES MERIDIONAUX ET LES IMMIGRÉS"**

"Le Nord et ceux du Nord d'abord", dit en substance la Ligue, pour toutes les sphères économiques, sociales, politiques à l'instar d'autres mouvements nationalistes en Europe. Mais à l'inverse de l'extrême-droite française, à l'inverse également du fascisme mussolinien, et du MSI, elle ne revendique pas un héritage ni un avenir inscrit dans le cadre national, mais exclusivement régional.

Elle propose un Etat fédéral constitué de trois Républiques : le Nord, le Centre et le Sud, et s'en prend ouvertement aux Méridionaux accablés de tous les maux, en particulier celui de piller les richesses du Nord et d'y avoir favorisé une urbanisation poussée et anarchique. Qu'ils aient massivement participé à la mise en valeur au moins économique du Nord lui importe peu. Ils doivent tout simplement partir. Et avec eux (mais ce thème

est second, d'autant plus que l'Italie est devenue tardivement pays d'immigration après avoir été longtemps pays d'émigration) les immigrants... Le racisme du Nord est avant tout un racisme anti-sud.

En fait, le pays est traversé par le conflit Nord-Sud. Il est probablement celui d'Europe occidentale le plus profondément marqué par de véritables fossés régionaux en termes de développement. Le Nord, où vit un peu plus de la moitié de la population du pays, concentre environ les 3/4 des ressources financières et les 2/3 du produit intérieur brut.

Des chiffres significatifs d'une politique économique qui n'a pas su être à la mesure des objectifs d'harmonie nationale en la matière. Pas plus que n'a été réussie une intégration politique nationale entamée relativement récemment, avec le *Risorgimento*.

La montée des Ligues (et singulièrement de la Ligue lombarde) concerne l'avenir de l'Italie, mais est aussi sujet de préoccupation pour l'Europe. Si le rassemblement massif et déterminé de la population italienne autour des juges tentant de balayer la corruption, et contre les attentats perpétrés par la mafia, est de toute évidence source rassurante d'espoir, l'absence, pour le moment du moins, de perspective politique et économique, et de force non touchée par la corruption susceptible de proposer une alternative crédible, y compris en termes de restructuration institutionnelle, fait craindre de nouveaux débordements.

I.A.



# ACTIVITÉS ET DÉVELOPPEMENT DU MRAP

## LES ACTIVITÉS

**Grenoble:** débat intitulé "Le racisme aujourd'hui, crise d'identité, perspectives perdues?" avec la participation de Jean-Jacques Kirkyacharian; débat sur l'Afrique du Sud: "Vers un Etat démocratique et non-racial?" avec A. Bouillon, journaliste au Monde Diplomatique et ancien président du Mouvement anti-apartheid

**Chartres:** projection d'un film de Xavier Koller "Voyage vers l'espoir" et débat sur l'immigration et le droit d'asile dans l'Europe d'aujourd'hui animé par François Prunet; rassemblement pour la défense du droit d'asile et contre les menaces d'expulsions

**Soissons:** Sur la Yougoslavie, publication d'une brochure intitulée "Maintenant, nous savons" qui accompagne une exposition destinée à mieux percevoir la complexité des conflits

**Nancy-Vandoeuvre:** Inauguration de l'exposition "Redécouvrir l'Amérique", pour une nouvelle approche des civilisations amérindiennes

**Nantes:** inauguration d'un parc des "Droits de l'Homme et du Citoyen" en présence des membres du Conseil municipal et des représentants du MRAP.

**Roubaix-Lille:** A l'invitation du MRAP, Michaël Mziisi, représentant en France de l'ANC a animé plusieurs conférences-débats pour alerter l'opinion sur la situation actuelle en Afrique du Sud

**Dijon:** Rassemblement devant la préfecture en soutien à de jeunes Kurdes déboutés du droit d'asile

**Limoges:** Mobilisation contre l'expulsion d'un Zaïrois étudiant en médecine et débouté du droit d'asile

**Roanne:** deux expositions présentées par le Comité sur le soulèvement du ghetto de Varsovie dont c'était le 50ème anniversaire et sur la Palestine, ainsi qu'une conférence sur les "données actuelles du conflit israélo-palestinien"

**Agen:** débat animé par Mouloud Aounit sur le thème "Citoyenneté, intégration, identités"

**Arcueil:** le Comité a organisé le mardi 22 juin un concert de musique classique au profit des enfants de l'ex-Yougoslavie. La renommée des artistes bénévoles (serbe, croate, allemand, finlandais, italien, russe et français), le cadre de l'église St-Denys d'Arcueil (XI et XIIèmes siècles) ont permis aux 80 participants de passer une très agréable soirée. Les 5000 francs de bénéfice réalisés iront à un organisme d'aide aux enfants de l'ex-Yougoslavie. En prenant plus de temps pour sa préparation et en soignant sa publicité, le Comité compte renouveler ce genre d'opération, peut-être à la fin de l'année.

**Strasbourg:** lettre d'invitation de Catherine Trautmann au comité local pour une cérémonie de débaptisation de la rue Alexis Carrel (6 juillet): "J'ai décidé qu'Haidi Hautval (1906-1988) donnerait son nom à la rue qui jusqu'ici s'appelait Alexis Carrel. Haidi Hautval est née au Hohwald où l'année dernière, la municipalité de cette commune lui rendait un hommage solennel et ému. Médecin psychiatre déportée à Auschwitz pour avoir pris la défense d'une famille juive en butte à la répression, cette personnalité a été retenue par la Ville de Strasbourg parce qu'elle illustre le comportement exemplaire d'un médecin résistant au nazisme".

**Manifestations de protestation contre les projets de la loi Pasqua** sur les contrôles d'identité, les restrictions à l'acquisition de la nationalité française, les conditions d'entrée et de séjour en France à: Besançon, Toulouse, Montpellier, Tours, Périgueux, Brest, Grenoble, Rodez, Annonay, Marseille, Grenoble, Marseille, Angoulême, Vitrolles, Nice, Menton, St-Nazaire, Metz, Creil, Orléans, Cherbourg, St Lô, Roubaix, Lille, Reims, Poitiers, Limoges, Avignon, Lyon, Clermont-Ferrand, Perpignan, Pau

**Paris-Marseille:** Rassemblements simultanés à la gare Saint-Charles et à la gare de Lyon contre "les trains de la honte"

**Projection du film de Daniel Kupferstein "les oubliés de l'Histoire" et soirée d'animation contre les mesures gouvernementales** à Troyes, Nogent le Rotrou, Crépy en Valois avec Norbert Haddad, à Dreux avec François Prunet, à Privas, Grenoble, Bourg en Bresse avec Paul Muzard, à Douai avec Jean-Claude Dulieu, à Limoges avec Christian Delorme, à Paris 14ème avec Renée Le Mignon, à Tremblay, Melun et Lyon avec Mouloud Aounit.

Norbert Haddad

## DÉVELOPPER LE MRAP

**Pour se développer, le MRAP doit se renforcer en adhérents et en comités**

Tel est le leitmotiv revenu tout au long de l'année scolaire qui s'achève. Voici en effet, un an dès le début du mois de juillet 1992, que la campagne pour le développement et le renforcement était lancée auprès de tous les Comités locaux; quelques textes de base étaient annoncés cependant qu'une formation des militants, adhérents; cotisants était présentée comme un tremplin pour un nouvel élan. Où en sommes-nous un an après? A un moment où l'actualité nous crie l'urgence d'un MRAP plus fort, notamment en nombre d'adhérents, pour combattre l'exclusion organisée et planifiée?

## DES AVANCÉES

De nouveaux comités ont vu le jour à Fontainebleau en région parisienne, à Hautmont-Maubeuve dans le Nord, à Villefranche-sur-Saône dans le Rhône.

Des comités ont repris leur activité: Arcueil est passé de 3 à 24 adhérents, Valence a progressé en

adhérents et en actions, Crépy-en-Valois est passé à 18 adhérents, Pantin redémarre. Certaines fédérations se sont renouvelées comme celle du Nord à Lille. Un noyau de fédération a été constitué à Paris avec un comité de travail de 11 volontaires.

Des comités sont en voie probable de création à Tremblay, Montreuil, Bourg-en-Bresse, Privas et Amiens.

Des rencontres de formation ont été organisées à Paris, en Aquitaine, dans le Vaucluse, sur le point spécifique de la formation juridique dans le Loiret à Orléans, en Rhône-Alpes à Villeurbanne, à Vitry-sur-Seine. Toutes ces formations ont été appréciées positivement par les comités comme un soutien essentiel pour aller de l'avant. Cette énumération n'est pas exhaustive. Tout ce qui a été fait a été exemplaire; manifestement, c'est la bonne voie.

## MAIS NOUS SOMMES LOIN DU COMPTE AU REGARD DE NOTRE OBJECTIF

Les comités, dans leur très grande majorité, ne se sent pas emparés de cette campagne, n'ont pas fixé un plan de travail. Des pesanteurs ont parfois paralysé la dynamique; çà et là, des oppositions de personnes n'ont pas été surmontées; mais il y a aussi des blocages au sens où une politique de renforcement suppose de nouvelles méthodes de travail, des ouvertures à d'autres, voire une approche renouvelée du racisme aujourd'hui.

L'information ne semble pas toujours circuler: du président, du secrétaire ou du bureau aux adhérents, du membre du Conseil national aux Comités départementaux; tous les adhérents ont-ils été informés de la campagne de renforcement autrement que par Différences? Les fédérations bien structurées remplissent-elles toujours leur rôle de support et de dynamisation des comités locaux, ou certaines n'ont-elles pas tendance à fonctionner comme un super-comité? Alors que nombre de comités locaux se plaignaient du manque de matériel dans le passé, les outils élaborés dans le courant de l'année ont été peu demandés!

## TOUT CE QUI A ETE RÉALISÉ CETTE ANNÉE

Tout cela témoigne que le renforcement est possible, même si c'est en-dessous de nos espérances; cela témoigne aussi que les constats de crise de la vie associative ou de pénurie de militants peuvent être dépassés; ces avancées témoignent qu'en travaillant et en se mobilisant dans la situation telle qu'elle est, on peut progresser. Nous devons donc, pour l'année qui vient, remettre notre ouvrage sur le métier. Avec détermination. Des stages de formation doivent continuer à être organisés dès la rentrée dans les fédérations, les régions et les comités. Ces stages doivent permettre:

- d'analyser la situation créée par les nouvelles législations et les conséquences qui vont en résulter
- de déterminer des objectifs de lutte communs, au-delà des situations particulières
- de mieux cerner le contenu d'un antiracisme de proximité qui est lié à une politique locale de renforcement, surtout dans le cadre des nouvelles mesures

Nous avons du pain sur la planche parce que nous avons pris le parti de l'égalité comme fondement d'une citoyenneté partagée.

Paul Muzard

# LE MRAP A VIENNE

**Aucune des trois propositions du collectif des Organisations non gouvernementales (ONG) n'a été retenue par la Conférence mondiale sur les Droits de l'Homme (cf. Différences n°142, p.3) qui s'est tenue à Vienne du 14 au 25 juin dernier. Jean-Jacques Kirkyacharian a participé à cette Conférence pour le MRAP mais il s'est surtout intéressé au Forum des ONG qui la précédait. Il propose ici un très bref bilan de ces travaux ainsi que des extraits, particulièrement significatifs, du discours d'ouverture du Secrétaire général des Nations unies.**

Donner un bilan de l'ensemble des travaux serait quelque peu hasardeux et nous ramènerait au fameux dilemme de la bouteille à moitié pleine et à moitié vide.

Le Forum, en tout cas, a été très positif: le débat sur les vrais problèmes qui se posent dans toutes les parties du monde n'a pas été escamoté. En particulier, la déclaration qui a été élaborée par l'atelier "racisme, discriminations, minorités" est vraiment intéressante et pour cause: l'analyse qui y est faite est très proche de celle que le MRAP développe depuis son dernier congrès. D'ailleurs le rapport introductif de M. Van Bwen, expert de l'ONU, s'orientait résolument dans ce sens.

La séance plénière des ONG était présidée par Mme Albertine Sisulu: tout un symbole. Une femme palestinienne y a pris la parole.

On peut regretter que l'ancien président Carter ait été prévu parmi les invités, ce qui a suscité un mémorable charivari. On regrettera encore plus que devant ce tumulte, Mme Mitterrand ait finalement renoncé à prendre la parole. La Conférence proprement dite a été ouverte par une intervention du Secrétaire général, M. Boutros Ghali; cette intervention a été appréciée très positivement par la plus grande partie des représentants des ONG. On en trouvera des extraits ci-dessous.

Mais hélas, la Conférence a remis à "plus tard" la question de la création d'un poste de Haut Commissaire aux droits de l'Homme, demandée par le Forum.

Visiblement, la Conférence ne voulait pas de conclusions qui engagent la communauté internationale ou qui chagrinent telle ou telle puissance. On l'a bien vu avec le refus chinois d'admettre la présence du Dalaï Lama, et avec l'élection d'un représentant du Maroc à la vice-présidence.

N'importe: la lutte pour les Droits de l'Homme, pour la libération des peuples, pour le développement, ne commence ni ne finit avec une conférence internationale.

Le MRAP participe à toutes les rencontres susceptibles de faire progresser l'influence de ses idées. Mais c'est sur le terrain, chez nous comme ailleurs, que les changements auront lieu, par l'effort des militants et leur aptitude à unir tous ceux qui veulent que le monde change pour de bon.

J.-J. Kirkyacharian

## EXTRAITS DU DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU

"(...) les Droits de l'Homme dont nous allons débattre ici à Vienne ne sont pas le plus petit dénominateur commun de toutes les nations, mais, au contraire ce que je voudrais appeler "l'irréductible humain", c'est-à-dire la quintessence des valeurs par lesquelles nous affirmons, ensemble, que nous sommes une seule communauté humaine!

Je ne veux pas sous-estimer la nature de l'effort qui nous attend. Pourtant, il ne s'agit pas, dans un tel domaine, de rechercher des compromis prudents ou des solutions approximatives, de nous

contenter de déclarations lénifiantes ou, ce qui serait pire encore, de nous enfermer dans des querelles de mots. Mais, au contraire, nous devons nous élever jusqu'à une conception des Droits de l'Homme qui les rende vraiment universels!

(...)

En tant que processus de synthèse, les Droits de l'Homme sont, par essence, des droits en mouvement. Je veux dire par là qu'ils ont à la fois pour objet d'exprimer des commandements immuables et d'énoncer un moment de la conscience historique. Ils sont donc, tout ensemble, absolus et situés.

Ne nous berçons pas, cependant, d'illusions! Cette échelle de normes et de valeurs, parce qu'elle est source du jugement, est aussi un enjeu de pouvoir. Sans doute est-ce pourquoi certains Etats cherchent, souvent et par des moyens divers, à confisquer les droits de l'homme à leur profit, jusqu'à en faire un instrument de leur politique nationale. Et ne nous le cachons pas, les droits de l'homme sont l'objet de tentatives permanentes de récupération ou de détournement de la part de certains Etats.

(...)

Si nous avons à l'esprit l'ensemble de ces problèmes, nous éviterons, j'en suis sûr, le double danger qui nous guette à l'aube de cette Conférence: le danger d'un cynisme qui ne voudrait voir dans la dimension internationale des Droits de l'Homme que la couverture idéologique de la Realpolitik des Etats; et le danger d'une naïveté qui voudrait voir dans les Droits de l'Homme l'expression de valeurs universellement partagées vers lesquelles tendraient naturellement tous les Membres de la Communauté internationale.

(...)

Il faut donc affirmer, de la manière la plus nette, que l'universalité ne se décrète pas, et qu'elle n'est pas l'expression de la domination idéologique d'un groupe d'Etats sur le reste du monde.

(...)

Ainsi, les domaines de protection sont-ils devenus de plus en plus précis: répression du génocide, abolition de l'esclavage, lutte contre la torture, élimination de toutes les formes de discrimination, fondées sur la race ou sur le sexe, sur la religion ou sur la conviction.

Par ailleurs, les destinataires des Droits de l'Homme ont été mieux définis: droit des peuples, protection des réfugiés, des apatrides, des femmes, des enfants, des handicapés, des personnes atteintes de maladies mentales, protection des personnes emprisonnées, des personnes victimes de disparition forcée, protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles, protection des populations indigènes. A cet égard, il faut féliciter l'Assemblée générale de préparer, dans le cadre des activités relatives à l'année internationale des populations indigènes, une Déclaration universelle qui sera examinée à l'automne prochain.

(...)

En effet, si une conception générale et abstraite des Droits de l'Homme, issue des valeurs libérales, a d'abord prévalu, comme en témoigne le texte de la Déclaration universelle de 1948, l'apport des Etats

socialistes et des Etats du Tiers Monde a permis d'élargir cette vision initiale. Les pactes de 1966 témoignent de cet élargissement. Ils nous permettent d'affirmer - et il faut le redire ici fortement - que les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part, sont sur le même plan d'importance et de dignité!

(...)

(Le droit au développement) est une invitation particulière à comprendre la modernité de la notion d'universalité. L'Assemblée générale est déjà allée très loin dans cette voie en affirmant, dès 1979, que "le droit au développement est un droit de l'homme", et que "l'égalité des chances en matière de développement est une prérogative des nations, aussi bien que des Etats qui les composent".

De façon plus nette encore, elle a, en 1986, adopté une Déclaration sur le droit au développement dans laquelle elle affirme que "l'être humain est le sujet central du développement et doit donc être le participant actif et le bénéficiaire du droit au développement". Dans le même texte, elle insiste corrélativement sur les obligations que ce droit crée pour les Etats: devoir de coopérer les uns avec les autres pour assurer le développement, pour promouvoir des politiques internationales de développement, et sur le plan interne, devoir d'ouvrir aux citoyens "l'accès aux ressources de base, à l'éducation, aux services de santé, à l'alimentation, au logement, à l'emploi et à une répartition équitable du revenu".

(...)

la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 1990, n'a reçu qu'une seule ratification.

(...)

Je suis tenté de dire que, par leur nature, des droits de l'homme abolissent la distinction traditionnelle entre l'ordre interne et l'ordre international. Ils sont créateurs d'une perméabilité juridique nouvelle. Il s'agit donc de ne les considérer, ni sous l'angle de la souveraineté absolue, ni sous celui de l'ingérence politique. Mais, au contraire, il faut comprendre que les droits de l'homme impliquent la collaboration et la coordination des Etats et des organisations internationales.

(...)

Une chose est sûre: il ne saurait y avoir de développement durable sans promotion de la démocratie, et donc sans respect des Droits de l'Homme. Nous savons tous que des pratiques non démocratiques, des politiques autoritaires ont parfois accompagné les premiers pas de certains pays dans la voie du développement. Mais nous savons aussi que si, une fois obtenus les premiers résultats économiques, ces Etats n'engagent pas des réformes démocratiques, alors ils n'aboutiront en fin de compte qu'à une croissance désincarnée, source d'inégalités accrues et de désordres sociaux à venir. Seule la démocratie donne sa signification au développement".

# LOIS DE TOUS LES DANGERS

*Le conseil constitutionnel a abrogé ou atténué certaines des dispositions de projets de lois de Charles Pasqua sur l'immigration adoptés cet été par le Parlement. Des corrections indispensables, mais qui font plus figure de retouches de façades que de modifications en profondeur.*

## LA CONDITION MINORITAIRE

Le numéro de juin du *Courrier de l'Unesco* est consacré à la *condition minoritaire*(\*). On y trouve un excellent éditorial de Federico Mayor dans lequel il s'interroge sur la définition de la minorité en la posant dans le cadre général de l'actualité: *"Le problème des minorités se présente de nos jours comme un cas particulier de ce phénomène général: la mondialisation des circuits économiques, mais aussi des valeurs humanistes, rend impraticable toute solution fondée sur l'établissement de frontières ethniques, nationales ou religieuses. Les "entités minoritaires" -qu'il s'agisse de communautés culturelles face à une nation, ou de régions entières face à une puissance développée- sont appelées à s'épanouir dans le cadre d'une démocratisation générale de la vie publique, au sein des différents Etats comme à l'échelle de la planète".* Le dossier que l'on pourrait aussi intituler *"qu'est-ce qu'une minorité?"*, constitué de dix articles, donne des repères et quelques clés pour comprendre les raisons et les modalités de l'émergence des phénomènes identitaires, pacifiques ou violents. Ce dossier est précédé d'une passionnante interview d'Umberto Eco. A lire et à conserver pour réfléchir autrement qu'à partir des vieux poncifs.

**C.B.**  
(\*) N° de juin, 22 francs, mensuel de l'UNESCO, 31 rue François Bouvin 75015 Paris

**O**n risque d'avoir une augmentation considérable des demandes d'asile en France" s'exclamait le Ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, samedi 14 août, à la suite de la décision du Conseil constitutionnel d'abroger l'essentiel des dispositions de la nouvelle Loi votée par le Parlement sur l'entrée et le séjour en France des étrangers quant au chapitre concernant le Droit d'asile. Considérant l'un des fondements de la République depuis plus de deux siècles, réinscrit dans le Préambule de la Constitution de 1946, repris en 1958, à savoir que "tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la Liberté a droit d'asile sur le territoire de la République" -en conformité également avec les Conventions internationales en matière de droit d'asile, en l'occurrence celles de 1951- le Conseil constitutionnel a considéré que c'est bel et bien l'Ofpra, et non la police ou le Préfet, qui doit juger du bienfondé ou non de la demande d'asile de tout individu qui la formule en arrivant sur le sol français. Pasqua en est d'autant plus contrit que le Conseil, à l'occasion d'un jugement sur la difficile mise en place des accords de Schengen, limite certaines dispositions relatives aux contrôles d'identité préventifs de la police des frontières (en acceptant que la "zone frontalière" s'étende à 20kms en deçà des frontières et non à 40), mais assure également qu'un individu débouté du droit d'asile dans l'un des huit autres Etats signataires des accords de Schengen (les Douze moins la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark) peut reformuler sa demande en France. Pasqua redouterait-il donc que l'Ofpra accorde davantage l'asile que ne l'aurait fait la police? Espérait-il donc que la police l'accorderait moins souvent que l'organisme chargé de l'étude des dossiers, théoriquement en fonction d'une connaissance de la situation des pays d'origine et des dossiers individuels, y compris après entretien, et dont la plupart des associations de défense des droits de l'Homme ont pourtant dénoncé "l'acharnement" à débouter des individus en danger, à n'accorder chaque année, en fonction des pays d'origine, qu'un nombre relativement identique d'asiles malgré l'augmentation des demandes, comme si des quotas

avaient été imposés? Mais alors, selon quels critères Pasqua espérait-il que la police eût jugé légitime ou non une demande d'asile? En fonction du bienfondé de la demande quant aux dangers courus par le requérant, ou en fonction de "...seuils de tolérance" en harmonie avec son objectif froidement affiché d'"immigration zéro"? Le droit d'asile aurait-il dû tendre lui aussi vers zéro? Alain Lamassoure, lui, dans une interview au *Figaro* le 2 juillet dernier, tandis que les neuf de Schengen avaient décidé d'appliquer le 1er décembre 1993 aux personnes le droit déjà appliqué aux marchandises et aux capitaux, à savoir la libre circulation à l'intérieur des frontières Schengen affirmait: "il n'y a certes pas de ligne Maginot possible contre la délinquance et les flux migratoires. Mais nous voulons des contrôles efficaces. C'est un (souligné par nous, Ndlr) sujet sur lequel nous ne voulons prendre aucun risque". Charles Pasqua n'entend-il pas transformer la Paf (police de l'Air et des Frontières) en "Direction du contrôle de l'immigration et de lutte contre l'emploi des clandestins"? La boucle est bouclée: limiter au maximum l'entrée et le séjour des immigrés en France, même lorsqu'il s'agit de demandeurs d'asile, et continuer à accréditer régulièrement la thèse amalgamant auprès de l'opinion immigration et délinquance, faisant de l'immigration un danger prioritaire, une menace contre la sécurité collective et individuelle, qu'il serait urgent d'éliminer et dont il serait impérieux de se préoccuper avant toute autre question politique, économique, sociale... Telle est la logique qui préside aux trois chapitres soumis à l'approbation du Parlement en moins de quatre mois: la réforme du code de la nationalité (avalisée le 20 juillet par le Conseil constitutionnel), le renforcement des contrôles d'identité, et la modification de l'ordonnance de 1945 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France. Une série de mesures adoptées rapidement qui pèsent d'ores et déjà sur la vie quotidienne et les perspectives d'avenir de nombre de résidents, dont on a du mal à imaginer en quoi ils pourraient être considérés comme délinquants ou menaçants pour la sécurité des biens et personnes, de qui que ce soit.

## LES CONTROLES D'IDENTITE

Adoptée par le Sénat le 10 juillet dernier et validée le 5 août par le Conseil constitutionnel dans ses grandes lignes, la Loi sur les contrôles d'identité est la quatrième adoptée à ce sujet en à peine plus de 12 ans. Le 2 février 1981, sous la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing, Alain Peyrefitte alors Garde des Sceaux fait adopter une loi dite "sécurité et liberté" fondée sur le principe du "droit" de contrôle préventif. Dans l'ordre des priorités, la liberté individuelle est alors rétrogradée au profit de la défense proclamée de la sécurité. Le 10 juin 1983, comme prévu dans le programme du nouveau gouvernement, et malgré un "débat" houleux entre Gaston Defferre alors ministre de l'Intérieur et Robert Badinter alors Garde des Sceaux, la Loi Peyrefitte est abrogée, et les contrôles préventifs admis exclusivement dans des lieux déterminés où la sécurité des biens et des personnes est immédiatement menacée. Le 3 novembre 1986 sont réintroduits les contrôles préventifs, dans les termes prévus par la Loi Peyrefitte. Une interprétation restrictive de la Cour de cassation, considérant que la "menace à l'ordre public" justifiant les contrôles d'identité doit être directement rattachée à la personne contrôlée, fait jurisprudence. Et de nouveau aujourd'hui, la logique de la Loi Peyrefitte est à l'ordre du jour. Ce va-et-vient n'est-il pas, au fond, révélateur de deux conceptions de la société, l'une fondée sur le tout-sécuritaire, l'autre fondée sur le primat -en l'occurrence, bien relatif- de la liberté individuelle si tant est qu'elle respecte celle d'autrui? On n'est pas loin de retrouver là les débats de la Constituante... Mais on ne se situe pas en la matière dans le cadre exclusif de débats d'idées, mais d'actes et de mesures aux conséquences graves pour les individus. C'est essentiellement sous l'angle de la lutte contre l'immigration clandestine que le gouvernement a présenté ces mesures donnant de nouveau un cadre juridique aux contrôles préventifs. D'où l'inquiétude du Mrap protestant immédiatement contre "les atteintes graves aux libertés individuelles", revenant à "instaurer

légalement les contrôles au faciès". Analyses concordantes des associations de défense des droits de l'Homme, rappelant que de telles mesures rendent suspects a priori les étrangers, reconnaissables... à la couleur de leur peau ou au port du kilt ou du sarwal. Gare! Évitez les retours trop bronzés des plages en septembre ou le port du keffieh si vous ne voulez pas être suspects de renforcer les rangs d'une immigration clandestine, érigée "danger numéro un" au hit parade des préoccupations gouvernementales. Les Eglises n'ont pas hésité à souligner officiellement le climat de méfiance introduit par l'adoption de telles mesures, tandis que le Syndicat des avocats de France soulignait à quel point on pouvait imaginer une réelle inquiétude des jeunes, notamment de banlieue, et le syndicat des commissaires en appelait à un minimum de formation déontologique des policiers, qu'il juge insuffisante. Même Pierre Méhaignerie et Simone Veil se sont crus tenus de réagir. Le 19 juin, lors de la réunion du Conseil national du Cds, Pierre Méhaignerie annonce que Simone Veil et lui ont écrit au Premier ministre à la suite de l'adoption la veille en première lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi de Charles Pasqua sur l'immigration. Ce n'est pas l'ensemble du projet qui dérange les deux ministres. Ni même les dispositions concernant les contrôles d'identité. Mais un amendement, déposé par le député Rpr de Haute-Vienne, Alain Marsaud, selon lequel la police pourrait effectuer les contrôles d'identité en se fondant "sur tout élément permettant de présumer la qualité d'étranger autre que l'appartenance raciale"! Marsaud, face aux remous, a retiré l'amendement pourtant voté. Et nos deux ministres de ne plus être choqués par le projet...

## ENTRÉE ET SÉJOUR

Un projet d'ensemble cohérent, comme le soulignaient les quelques dizaines de milliers de personnes manifestant dans plusieurs villes de France le 19 juin à l'appel du Mrap et de plusieurs organisations, mais qui n'a plus fait sourcilier ces ministres un bref instant turbulents. Et peu de voix

divergentes se sont faites entendre dans la majorité, à l'exception de celle de Claude Malhuret (ancien secrétaire d'Etat aux droits de l'Homme et député Udf), qui demande l'intransigeance en faveur du droit d'asile et le respect des mesures favorisant l'intégration des immigrés, telles que le regroupement familial. "L'ensemble du dispositif mis en place contre l'immigration et qui n'a d'autre but que de flatter une opinion publique que l'on a trompée est inutile et dangereux", écrivait alors le Mrap. "Inutile, car il ne permettrait de résoudre aucun des véritables problèmes auxquels sont confrontés Français et immigrés: emploi, logement, formation... Dangereux, car en ayant pour effet de placer en situation précaire tous les résidents étrangers et leurs familles, il ne pourrait conduire qu'à plus de tensions sociales" poursuivait le Mrap, évoquant "l'arbitraire le plus total" auquel serait soumis tout étranger. En fait, les dispositions de la nouvelle Loi touchent les conditions d'entrée en France des étrangers, mais aussi tous les aspects de leur vie quotidienne, du droit au mariage au droit à vivre en famille et donc au regroupement familial, en passant par l'accès aux soins. Le 13 août, le Conseil constitutionnel, saisi par l'opposition, a donné son verdict sur la constitutionnalité des mesures adoptées par le Parlement. Huit articles sont purement et simplement abrogés, d'autres ne sont que soumis à réserves d'interprétation. Touchant notamment au droit au mariage, au regroupement familial, à l'interdiction du territoire, aux conditions et à la durée de rétention des expulsés, ces abrogations sont très importantes. Elles ne sont pourtant qu'une goutte d'eau qui arrondit les angles de mesures faisant fi de droits élémentaires de personnes. Ainsi le Conseil constitutionnel intervient-il en faveur du droit à vivre en famille de tout individu quelle que soit sa situation sociale et donc réintroduit les étudiants (exclus par la loi) dans la catégorie des bénéficiaires de droit du regroupement familial, accepte la possibilité de demandes de regroupement partiel, souligne que le délai de deux ans imposés avant le regroupement doit être celui "d'attente" de l'accord et non celui à partir duquel doit être effectuée la demande, permet qu'un nouveau conjoint rejoigne un(e) éven-

tuel(le) divorcé(e) sans attendre un nouveau délai de 2 ans... Concernant les mariages, la possibilité de conjoint(e)s de citoyen(ne)s français(es) ne sont pas catégories protégées, pas plus que les parents d'enfants français ni les étrangers nés et vivant en France. Ils peuvent faire l'objet d'expulsions. Les expulsions -pour lesquelles Charles Pasqua a menacé de réquisitionner des Tgv, provoquant le 12 juillet dernier une manifestation Gare de Lyon...-, le Conseil notamment a annulé la possibilité de rétention administrative de trois mois d'un immigré ne possédant pas de document d'identité susceptible de permettre son renvoi dans son pays. Il exclut aussi la systématiquement de l'interdiction d'un an du territoire après expulsion. Des modifications en pointillé, qui apportent quelques garanties fondées sur la non-constitutionnalité de certaines mesures, mais qui ne remettent pas fondamentalement en cause la transformation radicale de l'ordonnance de 1945. Un climat était lancé dès le lendemain des élections et de la nomination du gouvernement. Celui de la suspicion de l'immigré, catalogué comme fraudeur potentiel et profiteur des "richesses" de la France, un climat de division de la société française. Aujourd'hui, ce sont des mesures qui vont être mises en oeuvre. Des mesures qui, malgré la demande médiatique de Pasqua aux préfets, le 15 juillet dernier, de mettre en place des "cellules de lutte contre le racisme", vont profondément bouleverser la vie des immigrés en France, restreindre leurs droits et leurs libertés. Une ségrégation dont on imagine mal ce qu'elle apporterait à la cohésion nationale ou aux intérêts de la France, mais qui satisfera peut-être ceux qui bâtissent leur éphémère popularité sur leur capacité à caresser dans le sens du moment les fantasmes les plus obscurantistes.

Isabelle Avran

## POUR LE DROIT A LA DIGNITE DES PERSONNES DÉTENUES

*"Ici, la prostitution est instaurée et contrôlée par les gardiens. Là, il n'existe qu'une seule latrine pour 920 détenus. Ailleurs encore, l'administration pénitentiaire sert 36 fraises de haricots par jour et par détenu. Constat. Les femmes, les enfants qui les peuplent, leurs proches, sont, chaque jour et à plus d'un titre condamnés. Droits de l'homme? Bien souvent, les droits de la personne ne sont que des mots. Uniquement des mots".* C'est pour faire connaître ces réalités que s'est créé, en octobre 1990, un Observatoire International des Prisons. Cette association vient de publier son premier rapport 1993 (1). L'OIP fonctionne grâce à l'aide de groupes de vigilance composés de personnes salariées de l'administration pénitentiaire. Elle publie désormais un rapport annuel et une lettre mensuelle d'information *Observer*. Bernadette Hétiér, membre de la Commission Immigration du MRAP, appartient au conseil exécutif de cette nouvelle association.

C.B.

(1) prix : 60 F + 20 F (frais de port), chèque à envoyer à : O.I.P. 11, rue du Puits Gaillot BP 1196 69203 Lyon Cedex 01 tél. : 72 00 27 78 fax : 78 29 09 95.

# APPEL A SOUSCRIPTION

La souscription lancée par le Mouvement se monte aujourd'hui à 126.330 F, tandis que les bons de soutien ont rapporté au MRAP 80.930 F.

Ce total de 204.560 F correspond à 41% de l'objectif que nous nous étions fixé pour la fin du mois de septembre. Nous tenons à remercier encore une fois chaleureusement tou(te)s les militant(e)s, sympathisant(e)s de notre cause, les comités locaux qui nous ont ainsi aidés dans notre combat.

Il reste un mois pour parvenir à notre objectif. Les bons de soutien sont à nous envoyer au plus vite.

## CI-DESSOUS LA LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

### COMITÉS LOCAUX :

AGEN 2000 F, ALBI 15000 F, ANNECY 1500 F, ARCEUIL 500 F, AUBERVILLIERS 2000 F, BAGNERES DE BIGORRE 5000 F, BAGNOLET 500 F, BEAUSOLEIL 1000 F, BOBIGNY 500 F, BORDEAUX PTT 1000 F, BREST 1000 F, EPINAY 1900 F, GRASSE 1000 F, GRENOBLE 500 F, HERICOURT 500 F, LIMOGES 800 F, MACON 2000 F, MENTON 2000 F, MONTAUBAN 2000 F, NANCY 1000 F, NIMES 1000 F, ORLY 2000 F, PAU 1000 F, ST NAZAIRE 1500 F, SARTROUVILLE 2000 F, STAINS 1000 F, TOULOUSE 300 F, VALREAS 500 F, VINCENNES 3000 F, VIROFLAY 500 F, VOIRON 2000 F

### FÉDÉRATIONS :

ESSONNE 10 000 F, GARD 1 000 F, ISERE 2190 F, PARIS 4 640 F

### DIVERS :

FOYER SOCIO-EDUCATIF PARIS 20ME 200 F

### ADHÉRENTS ET SYMPATHISANTS :

ACHARD 100 F, ALLUCHON 1000 F, ANDRE 200 F, ANTY 300 F, APOSTOLY 50 F, ATLAN 50 F, AUTHIER 200 F, AUXENFANS 1000 F, BAINAUD 650, BARDONNENCHE ET CANTIER 200 F, BATISSE 1000 F, BAUDOIN 250 F, BELLER 200 F, BELLOIR 200 F, BERNARD 180 F, BERQUE 200 F, BILLOT 1000 F, BLIGNY 100 F, BONFANTI 100 F, BREMONT 200 F, BRON 100 F, BURGALETA 300 F, CAUCHEMEZ 200 F, CHARLOT 500 F, CHIL KOZLOWSKI 1000 F, CIBOT 400 F, COHEN 1000 F, CORNU 100 F, CORROY 500 F, COVACHO 1000 F,

CUCINELLI 50 F, FLUK 200 F, D'AUBIGNE 500 F, DARPOUX NICOLE 200 F, DARPOUX ROBERT 500 F, DAUPHIN 200 F, DELANNEE 200 F, DELERUE 500 F, DE RIVAS 200 F, DEMERLIAT 250 F, DESCRIVAIN 200 F, DOURNON 100 F, DREYFUS 300 F, DUDAY 200 F, DUMAS 500 F, DURAY 500 F, FLUK 200 F, FORGEOT 200 F, FOUILLOT 100 F, FOULQUES DE JOUVENEL 1000 F, GAKALLA 50 F, GAS 200 F, GOBEAUX 100 F, GENTON 150 F, GOLDFAND 250 F, GORJIN 200 F, GREMY 1000 F, GRIHON 200 F, GRILLO 500 F, J, 1000 F, GROB 300 F, GRUPPER 1000 F, GUDUCK 300 F, GUENNETEAU 2200 F, HAGUENAUER 300 F, HARBUGER 60 F, HUISMAN 800 F, ISAMBERT 500 F, JOURDAN 200 F, JOUVE 200 F, KELTER 300 F, KIRKYACHARIAN 640 F, LABADO-MARTINEZ 50 F, LAFON 500 F, LANTZ 500 F, LARRUE 1000 F, LAUGRAUD 200 F, LAVOREL 70 F, LEFORT 200 F, LEMAIRE 100 F, LEMERCIER 200 F, LEMIGNOT 100 F, LESTOUR 100 F, LIOT 250 F, LOESER 500 F, LOIZIL 500 F, MAIRE 200 F, MAMADOU 100 F, MARCHI 500 F, MARMOTTI 100 F, MARTINEZ 400 F, MASSON 100 F, MAUDRY 500 F, MAURY 200 F, MAUSS 500 F, MAZZEI 150 F, MENDES FRANCE M.C 500 F, MICHALOWICZ 200 F, MIGAUD 100 F, MONCEAU 500 F, MOREL 1000 F, MUZARD 200 F, NAHMAS 500 F, NARICE 500 F, NATHAN 800 F, NOUVELON 300 F, NOVAT 500 F, OWEZAREK 500 F, PALANT 1000 F, PARISE 200 F, PE 200 F, PETILLOT 100 F, PEYRONNET 300 F, PHILIPPE 50 F, PUGIBET 500 F, RAFFAULT 100 F, REDJIL 100 F, ROBERT 200 F, ROUY 300 F, RUINE 300 F, SALARDINE 100 F, SALEM 200 F, SANLER 200 F, SCHWARTZENBERG 300 F, SEBASTIEN 120 F, SERRE 1000 F, SURET CANALE 100 F, THURET 300 F, TOGNAN 300 F, VANNIER 100 F, VOCATURO 500 F, VOVELLE 500 F, WENDLING 100 F, ZALCMAN 500 F, ZANA 200 F, ZARKA 200 F,

## COURRIER

# LA CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Quelles sont donc ces "organisations traditionnellement amies" singulièrement hémiplegiques qui ne sont concernées que par les violations des droits de l'homme des "pays qui relèvent de la sphère d'influence américaines"?

Comment le MRAP peut-il s'associer à une mention aussi simpliste et contraire à nos principes? Ces propos sont tout simplement inacceptables. Ce type d'analyse explique peut-être dans cette déclaration l'absence de dénonciation de ce qui se passe aussi dans les pays "ex-socialistes", en Iran, en Corée (Nord et Sud), au Tibet... Et comment interpréter le silence de ces organisations et celui du MRAP au sujet de la Bosnie... à seulement 2 heures de voiture du lieu de la conférence? Tout militant des Droits de l'homme digne de ce nom sait que ce type de violation ne connaît aucune frontière idéologique ni politique. Notre combat non plus.

Pour le comité  
Michel Ouaknine  
Président du comité local  
du MRAP de Vincennes

Les organisations traditionnellement amies auxquelles je fais allusion (...) ne sont pas du tout hémiplegiques et s'intéressent à toutes les violations des Droits de l'Homme, partout dans le monde. Exemple: la Ligue Internationale pour les Droits et la Libération des Peuples (LIDLIP) est la cheville ouvrière du "Tribunal Permanent des Peuples" dont la dernière session était consacrée au Tibet. Avec la secrétaire générale de cette organisation, j'ai été arrêté et expulsé du Kosovo, il y a quatre ans. Avec elle et avec l'Association américaine des Juristes, nous organisons la prochaine session du Tribunal Permanent des Peuples, consacrée à tous les crimes de guerre et à l'épuration ethnique dans l'ex-Yougoslavie.

Sans doute cette information n'est pas encore publique. Mais vous exagérez beaucoup lorsque vous parlez d'un "silence du MRAP au sujet de la Bosnie". A chaque fois que Mouloud a pris la parole sur ces questions, par exemple au meeting de la Fontaine des Innocents, il a été très chaleureusement applaudi et les

gens se sont disputés les quelques photocopies disponibles de son intervention.

Ce qui est certain, c'est que sur Timor-Est, la Palestine, la Turquie, le Zaïre, le Maroc, Haïti, et tout ce qui gravite dans l'orbite américaine, il y a beaucoup de silences et de complicités. Et quant à moi, je me sens particulièrement concerné par ces sujets-là. Je crois que vous serez d'accord pour estimer qu'on ne fait pas assez pour la solidarité avec eux. J'ai reçu une délégation d'Irakiens et je leur ai donné le communiqué concernant le bombardement de Bagdad. Ne trouvez-vous pas qu'on ne fait pas assez en France contre l'embargo inhumain imposé à la population de l'Irak? En espérant avoir dissipé le malentendu.

Jean-Jacques Kirkyacharian  
Président du MRAP  
chargé des questions  
internationales

(\* paru dans le numéro 142,  
juin 93.

## Différences

89, rue Oberkampf  
75543 Paris Cedex 11  
Tél. : 48 06 88 00  
Télécopie : 48 06 88 01

Directeur de la publication  
Mouloud Aounit

Gérant bénévole  
Marial Le Nancq

Rédactrice en chef  
Cherifa Benabdessadok

Administration - gestion  
Patricia Jouhannet

Journaliste  
Suivi de fabrication  
Isabelle Avran

Publicité  
au journal

Abonnements  
Isabel Dos Martires

Mise en page  
Arco - Tél. : 48 50 18 11

Impression  
Montligeon  
Tél. : 33 85 80 00

Commission paritaire  
n° 63634 ISSN 0247-9095  
Dépôt légal 1992-10